



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE LE 19 DÉCEMBRE 2022 À LA SALLE GILLES-MOREAU

Sont présent (e)s : Suzette de Rome, Silvie Côté, Christiane Pelletier, Pascale Brouillette et Stéphane Fraser

Sont absent (e)s : Véronique Béliveau

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Également présente : Line Petitclerc, directrice générale / greffière-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par le maire Vincent More.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Pascale Brouillette
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2022-12-298

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

3. CONSTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil municipal présents certifient avoir reçu un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire, conformément au Code municipal du Québec

4. ADOPTION DU BUDGET 2023

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé aux fins du présent budget, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit budget et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit un budget courant en 2023 avec des dépenses à la hausse de près de 200 539 \$ par rapport à 2022, ainsi qu'un revenu à la hausse de 203 356 \$;

CONSIDÉRANT QUE le taux de base est augmenté de 0.0407 \$ par 100 \$ de valeur imposable passant de 0.7365 \$ à 0.7772 \$ par 100 \$ de valeur imposable;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des matières résiduelles est à la hausse, ce qui entraîne une augmentation de la taxe s'y rapportant;

CONSIDÉRANT QUE les frais de déneigement sont à la hausse, ce qui entraîne une augmentation de la taxe s'y rapportant;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'opération et d'optimisation des infrastructures des eaux potables sont à la hausse, ce qui entraîne une augmentation de la taxe s'y rapportant;

CONSIDÉRANT QUE le budget est réaliste, qu'il relève d'une saine gestion des ressources de la municipalité pour faire face à ses obligations et responsabilités;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Silvie Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2022-12-299

QUE le conseil municipal adopte le budget de 2023, qui est annexé aux présentes et dont les grandes lignes sont les suivantes :

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	Budget 2022	Budget 2023
TAXES FONCIÈRES SUR L'ENSEMBLE	(1 595 616.00) \$	(1 714 884.00) \$
TAXES FONCIÈRES SUR UNE AUTRE BASE	(398 523.00) \$	(467 630.00) \$
TENANT LIEU DE TAXES	(29 090.00) \$	(32 478.00) \$
SERVICES RENDUS	(72 858.00) \$	(102 117.00) \$
AUTRES REVENUS	(201 430.00) \$	(192 628.00) \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT	(252 039.00) \$	(242 679.00) \$
SUPRALOCAL	(8 000.00) \$	(8 496.00) \$
TOTAL – REVENUS DE FONCTIONNEMENT	(2 557 556.00) \$	(2 760 912.00) \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget 2022	Budget 2023
ADMINISTRATION MUNICIPALE	614 753.00 \$	640 585.00 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	265 727.00 \$	272 000.00 \$
VOIRIE & TRANSPORT	490 466.00 \$	555 388.00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	380 805.00 \$	438 746.00 \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	144 599.00 \$	117 736.00 \$
LOISIRS & CULTURE	599 854.00 \$	670 672.00 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	115 730.00 \$	117 346.00 \$
AMORTISSEMENT	422 311.00 \$	422 311.00 \$
TOTAL – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 034 245.00 \$	3 234 784.00 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT AVANT CONCILIATION	(476 689.00) \$	(473 872.00) \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES	Budget 2022	Budget 2023
IMMOBILISATIONS	422 311.00 \$	422 311.00 \$
FINANCEMENT	(109 040.00) \$	(132 162.00) \$
TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT	(43 560.00) \$	(38 150.00) \$
AFFECTATION	206 978.00 \$	221 873.00 \$
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	476 689.00 \$	473 872.00 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT APRÈS CONCILIATION	- \$	- \$

REVENUS D'INVESTISSEMENT	Budget 2022	Budget 2023
PAIEMENTS DE TRANSFERT	(130 650.00) \$	(920 800.00) \$
AUTRES REVENUS	- \$	(324 044.00) \$
TOTAL – REVENUS D'INVESTISSEMENT	(130 650.00) \$	(1 244 844.00) \$

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget 2022	Budget 2023
ADMINISTRATION MUNICIPALE	23 000.00 \$	714 152.00 \$
SÉCURITÉ CIVILE & AUTRE	- \$	- \$
VOIRIE & TRANSPORT	40 060.00 \$	97 950.00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	60 000.00 \$	26 800.00 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE	- \$	- \$
AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT	8 000.00 \$	6 100.00 \$
LOISIRS & CULTURE	250 010.00 \$	1 478 087.00 \$
RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ	- \$	- \$
TOTAL – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	381 070.00 \$	2 323 089.00 \$
EXCÉDENT D'INVEST. AVANT CONCILIATION	250 420.00 \$	1 078 245.00 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	- \$	(792 190.00) \$
AFFECTATION DU FONCTIONNEMENT	(43 560.00) \$	(38 150.00) \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) NON AFFECTÉ	(92 860.00) \$	(90 350.00) \$
EXCÉDENT(DÉFICIT) AFFECTÉ	(20 000.00) \$	(71 250.00) \$
RÉSERVES FINANCIÈRES ET FONDS RÉSERVÉS	(94 000.00) \$	(86 305.00) \$
TOTAL – CONCILIATION À DES FINS FISCALES	(250 420.00) \$	(1 078 245.00) \$
EXCÉDENT D'INVEST. APRÈS CONCILIATION	- \$	- \$

5. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL ET IMMOBILISATIONS 2023-2025

ATTENDU QU'en vertu du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit adopter un programme triennal d'immobilisations pour les trois exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été diffusé aux fins du présent budget, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit programme quinquennal des projets et des immobilisations et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit programme triennal des projets et des immobilisations est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur demande conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Pascale Brouillette
Appuyée par Christiane Pelletier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2022-12-300

QUE le conseil municipal adopte le plan triennal des projets et des immobilisations 2023-2025 qui est annexé aux présentes.

6. AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION ULTÉRIEURE DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2023

Un avis de motion est donné par Suzette de Rome pour l'adoption ultérieure d'un règlement intitulé « Règlement de taxation 2023 ».

7. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION 2023

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a adopté le budget de l'année 2023 à la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 à la Salle Gilles-Moreau au 200, côte de la Mer, Notre-Dame-du-Portage;

ATTENDU QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les limites fixées par les lois, par voie de taxation ou de compensation sur les immeubles du territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, tous les revenus nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou d'un projet spécial dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 à la salle Gilles-Moreau au 200, côte de la Mer, Notre-Dame-du-Portage;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté aux fins du présent règlement à la séance extraordinaire du conseil tenue le 19 décembre 2022, conformément au Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit règlement est faite et que des copies sont disponibles pour le public sur demande, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Silvie Côté
Appuyée par Stéphane Fraser
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2022-12-301

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement de taxation 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE LA SÉANCE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets suivants ont été abordés :

- Un citoyen demande si les documents présentés vont être disponibles. Le maire informe que ces documents seront publiés dans l'Info-Portage de février;
- Un citoyen a des questions concernant sur l'aqueduc au Parc de l'Amitié et sur la rénovation du bâtiment de la piscine;
- Une citoyenne s'informe sur le développement du projet de vélo.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 19 h 57.

Vincent More

Line Petitclerc

Maire

Directrice générale / greffière-trésorière

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent More, maire